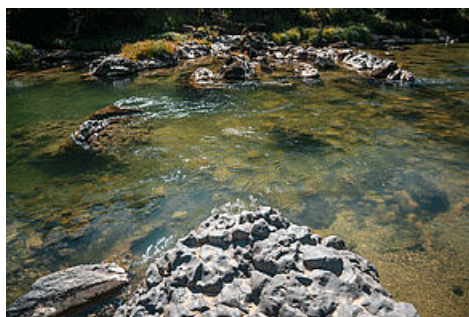




SÉCHERESSE : DES RESTRICTIONS D'EAU MISES EN PLACE

L'arrêté préfectoral du 11 août 2026 renforce l'arrêté en vigueur, il limite les prélèvements et usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie. Seuls les prélèvements et usages à partir du milieu naturel sont concernés. Les services municipaux sont mobilisés pour préserver la ressource en eau, au delà de l'arrêté.

Publié le 13 août 2026

La préfecture de l'Aveyron a publié un

[Arrêté de restrictions sécheresse - Applicable au 15 août 2026](#)

imposant des restrictions sur les prélèvements d'eau dans les milieux naturels pour préserver la ressource en eau. Il est effectif à partir du samedi 15 août 2026 8h.

- La zone Tarn Médian (la rivière Tarn) et de la zone des affluents de la rive gauche du Tarn médian (entre Jonte et Rance) qui repassent à la situation **d'Alerte**.
- La zone Affluents de la rive Droite reste en situation d'alerte renforcée.

La Ville de Millau, comme le reste du sud de la France est touchée par une sécheresse extrême due au manque de pluie et aux fortes chaleurs, impactant fortement le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Les prélèvements en milieu naturel sont interdits

Dans le Tarn, la Dourbie, le ruisseau de la Mère de Dieu, et tout autres affluents ainsi que dans les eaux souterraines (nappes phréatiques) :

- > L'irrigation agricole des cultures est interdite de 13h à 20h (sauf à partir de retenues de stockage). Cette interdiction est étendue de 8h00 à 20h00 pour les affluents de la rive droite du Tarn médian.
- > L'arrosage des jardins potagers est interdit de 10h à 20h. (Interdiction totale pour les affluents de la rive droite du Tarn médian)
- > L'arrosage de pelouses et massifs est interdit de 8h00 à 20h00. (Interdiction totale pour les affluents de la rive droite du Tarn médian)
- > L'arrosage de plantations d'arbres et d'arbustes est interdit de 8h00 à 20h



L'utilisation de l'eau du réseau d'eau potable est autorisée.

Les services de la Ville adaptent leurs pratiques et vont au delà des mesures :

Les services de la Ville sont aussi soumis à ces restrictions et s'engagent pour préserver la ressource en eau :

- > Les pelouses et massifs de fleurs ne seront plus arrosés.
- > Seul le jardin de la mairie est arrosé via le réseau d'eau potable car il est identifié comme lieu de fraîcheur.
- > Les plantations des serres sont arrosées avant 8h00
- > Les fontaines et jets d'eaux en circuit fermé continuent de fonctionner.
- > Les jeunes arbres de moins de 3 ans (180 plants) seront arrosés une semaine sur 2 en raison de la canicule afin de les sauvegarder, entre 5 et 8h du matin.
- > Les véhicules sont nettoyés seulement en cas de nécessité technique ou sanitaire.

Le nettoyage des rues maintenu

Les opérations de nettoyage des rues, habituellement réalisées à partir de pompages dans le Tarn et la Mère de Dieu, seront désormais effectuées, après accord de Veolia, à l'aide d'eau potable.

L'arrosage des stades réduit

Pour l'arrosage des stades, les mesures vont plus loin que l'arrêt avec :

- > L'arrêt total de l'arrosage pour tous les terrains de sport en herbe non homologués
- > L'arrosage limité au strict minimum pour les terrains homologués et le stade d'honneur, afin de maintenir les gazons dans un état minimum de praticabilité.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30